



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 1^{er} février 2021, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal de la séance tenue en respectant toutes les consignes liées au COVID-19.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. Mot de bienvenue
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2021
04. Suivi au procès-verbal
05. Comptes à payer à ce jour
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Adoption du règlement no 01-2021 fixant le taux de taxe foncière, de taxes spéciales, de même que les tarifs pour les matières résiduelles, la vidange des boues de fosses septiques et l'entretien du réseau d'égout
 - 06.02. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Rapport d'interventions 2020 + autres règlements municipaux
 - 07.03. Résolution adoption du PMO et des IP 2020
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Achat de calcium avec St-Aubert + demande de service
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, famille)
 - 09.01.. Résolution nomination de 2 postes au CCU
 - 09.02.MADA
 - 09.03. Famille
10. DEMANDE DIVERSES :
11. VARIA :
 - 12.01. Transport adapté de L'Islet-Nord
12. Questions de l'assistance
13. Correspondance
14. Clôture de la séance

Résolution 21-02-2021

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 12 janvier 2021 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 22-02-2021

Le conseiller Gaétan Lord propose que le procès-verbal du 12 janvier soit accepté, tel que présenté, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

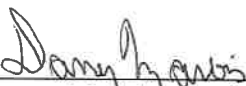
ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **10-01-2021**, le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2021 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 23-02-2021

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 7 211.44 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.


Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Adoption du règlement no 01-2021 fixant le taux de taxe foncière, de taxes spéciales, de même que les tarifs pour les matières résiduelles, la vidange des boues de fosses septiques et l'entretien du réseau d'égout



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

ATTENDU QUE selon la loi, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année 2021 en prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Finances permet à la municipalité d'adopter un règlement fixant le nombre de versements par lesquels peuvent être effectués les paiements des taxes foncières municipales et d'en fixer les modalités ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a pris les décisions sur les prévisions des recettes et des dépenses qu'il juge nécessaires au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion et présentation du projet de règlement 01-2021 ont été faits par la conseillère Cathy Michaud sous la résolution 06-01-2021 ;

EN CONCLUSION, Résolution 24-02-2021

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement d'adopter le règlement 01-2021, tel qu'il a été présenté à la séance de janvier 2021 ; Un résumé du règlement 01-2021 sera envoyée avec les comptes de taxes 2021 et une copie du document entier sera disponible sur demande.

06.02. Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

Aucune liste ne sera présentée à la cour municipale.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

07.02. Rapport d'interventions 2020 + autres règlements municipaux

La directrice générale fait la lecture du rapport préparé par le directeur en incendie sur le nombre d'interventions en 2020: 28 interventions ont eu lieu, dont 3 pour administration, 1 pour véhicule motorisé, 3 pour assistance, 0 assistance civière-panier, 0 pour décarcération, 6



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

entraide automatique, 2 feu de cheminée, 1 pour vérification, 3 pour installation électrique. À cela s'ajoute 2 émissions de permis de brûlage, 4 appels pour demande de renseignements sur l'incendie et la prévention.

La directrice générale poursuit avec les règlements municipaux : rien pour les nuisances, rien pour la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics, rien pour le stationnement, 1 permis émis pour le colportage, puis finalement, 6 interventions pour animaux et 5 médailles pour les animaux dont des remplacements.

07.03. Résolution d'adoption du PMO et des IP 2020

Le Maire présente l'état du plan de mise en œuvre en sécurité incendie, ainsi que les indicateurs de performance pour 2020.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 25-02-2021

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2020 préparé par la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial

08.02. Achat de calcium avec St-Aubert + demande de service Résolution 26-02-2021

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de faire un achat regroupé avec la municipalité de Saint-Aubert, pour 13 tonnes de calcium en flocons, et de demander le service de cette dernière pour l'épandage au moment qui conviendra.

09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, famille)

09.01. Résolution nomination de 2 postes au CCU Résolution 27-02-2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de renommer la conseillère Cathy Michaud au sein du Comité Consultatif en Urbanisme



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

Résolution 28-02-2021

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement de renommer madame Rébecca Dubé, représentante citoyenne au sein du Comité Consultatif en Urbanisme

Les deux candidates ayant accepté leur nomination.

09.02. MADA

La responsable invite présentement, par téléphone, les personnes de 50 ans et plus à remplir le sondage qui leur parviendra bientôt par la poste et à le retourner à la date prévue.

09.03. Famille

La responsable fera un suivi auprès de la chargée de projet.

10. DEMANDES DIVERSES :

Rien

11. VARIA :

Rien. Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Rien. Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

13. CORRESPONDANCE

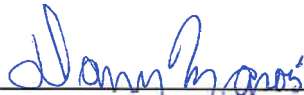
Seulement 2 revues. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 29-02-2021

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 49.


Maire


D.G/Sec.-trés.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 1^{er} mars 2021, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron. La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2021
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Mandat renouvellement des immatriculations
 - 06.02. Permanence au poste d'adjointe administrative
 - 06.03. Retour sur vente pour non-paiement de taxes
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Achat regroupé avec la collaboration de la MRC de L'Islet
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Projet PPA-CE (députée)
 - 08.03. Résolution pour le PAERRL
 - 08.04. Début procédure demande de soumissions contrat de neige
09. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, Famille)
 - 09.01. Sentiers de motoneiges
 - 09.02. Dépôt du rapport 2020 de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 09.03. MADA
 - 09.04. Famille
10. DEMANDES DIVERSES :
11. VARIA :
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. CORRESPONDANCE
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 30-03-2021

Le conseiller Marcel Pelletier propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement.